

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU 5.1 – Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Indicateur 5.i2 : Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université

Concepts et définitions

Définition

Part des femmes dans l'ensemble des disciplines scientifiques à l'université (y compris dans les écoles d'ingénieur) par grandes filières.

Concepts

La population concernée correspond à l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) rendues obligatoires par la loi en 2013.

Champ

France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Commentaires

Cet indicateur ne peut être rattaché à un indicateur onusien car trop différent, mais il peut être rattaché à la cible ONU 9.5.

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul

Rapport entre le nombre d'étudiantes dans la filière et le nombre total d'étudiants (hommes et femmes) dans la filière.

Désagrégations retenues

Aucune.

Désagrégations territoriales

L'indicateur peut être décliné au niveau régional.

Source des données

Description

L'indicateur est produit à partir des données d'inscription du dispositif SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant). Ces données sont collectées par inscriptions individuelles chaque année auprès des établissements d'enseignement supérieur.

Champ de l'opération

France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Les données sont disponibles depuis l'année universitaire 1984-1985. Le détail des filières scientifiques débute à partir de 1994-1995 avec la mise en œuvre du dispositif SISE, ce qui entraîne une rupture de série. Les données en provenance des départements d'outre-mer sont comptabilisées à partir de l'année 1997-1998.

Références / Publications

- « [L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France - La parité dans l'enseignement supérieur](#) », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- « [Repères et références statistiques 2024](#) », Ministère de l'Éducation Nationale, Fiche 7.04 - Les étudiants dans les formations scientifiques.